NATIONS UNIES **S**

Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/PRST/1994/37
28 juillet 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

À l'issue de consultations avec les membres du Conseil de sécurité, le Président du Conseil a fait au nom du Conseil, à la 3409e séance, le 28 juillet 1994, la déclaration suivante à propos de l'examen par le Conseil de la question intitulée "La situation au Moyen-Orient" :

"Les membres du Conseil de sécurité ont pris note avec satisfaction du rapport sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) (S/1994/856) que le Secrétaire général a présenté au Conseil conformément à la résolution 895 (1994) du 28 janvier 1994.

Ils réaffirment l'importance qu'ils attachent à la pleine souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à l'unité nationale du Liban à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. À ce propos, ils affirment que tous les États doivent s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies.

Alors que le Conseil de sécurité proroge le mandat de la FINUL pour une nouvelle période sur la base de la résolution 425 (1978), les membres du Conseil soulignent à nouveau la nécessité d'appliquer d'urgence cette résolution dans son intégralité. Ils réaffirment leur plein appui à l'Accord de Taïf et aux efforts que poursuit le Gouvernement libanais en vue de consolider la paix, l'unité nationale et la sécurité dans le pays, tout en menant à bonne fin le processus de reconstruction. Les membres du Conseil félicitent le Gouvernement libanais pour ses efforts fructueux visant à étendre son autorité dans le sud du pays, en étroite coordination avec la FINUL.

Les membres du Conseil de sécurité expriment leur préoccupation devant la violence qui persiste dans le sud du Liban, déplorent que des civils aient trouvé la mort et demandent instamment à toutes les parties de faire preuve de retenue.

Les membres du Conseil de sécurité saisissent cette occasion pour remercier le Secrétaire général et ses collaborateurs des efforts qu'ils poursuivent à cet égard et rendent hommage aux membres de la FINUL et aux pays fournissant des contingents pour les sacrifices

qu'ils consentent, ainsi que pour l'attachement à la cause de la paix et de la sécurité internationales dont ils font preuve dans des circonstances difficiles."